



Trousse du programme Capital Mentorat, capital et continuité (MC²) – hiver 2024

Table des matières :

- I. Aperçu du programme Capital MC²
- II. Dates importantes
- III. Investissement du CABHI
- IV. Thèmes d'innovation
- V. Processus de candidature
- VI. Admissibilité au programme
- VII. Critères d'évaluation
- VIII. Autres règles et obligations
- IX. Ressources

Soumettez votre demande liée au programme Capital MC² [ici](#):

1. Aperçu du programme Capital MC²

Faites une demande dès maintenant pour recevoir un investissement allant jusqu'à 500 000\$ CA et accéder aux services d'accélération du CABHI en vue de franchir vos jalons relatifs à la validation et à l'exploitation.

De plus, les entreprises admissibles peuvent obtenir jusqu'à 250 000 \$ d'[Invest Nova Scotia](#), 150 000 \$ de [Greyhill Capital Partners](#), du soutien financier et à la commercialisation de l'[Ontario Bioscience Innovation Organization](#) ainsi que du financement d'entreprise de [Clearco](#).

Les entreprises ont également accès à d'autres possibilités d'investissement par l'entremise de la communauté des investisseurs du CABHI.

Le programme **Mentorat, capital et continuité (MC²)** du Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement (CABHI), en partenariat avec la Banque Nationale, offre le fonds d'investissement **Capital MC²** unique en son genre destiné à soutenir la croissance des entreprises en démarrage de technologie de la santé et de technologie financière.

Le CABHI est conscient que les entreprises de technologie de la santé et de technologie financière au Canada manquent de financement à leurs débuts. Nous savons également qu'il peut être difficile de valider et de faire croître une entreprise sans avoir accès à des sites d'essai, des acheteurs potentiels, à des experts en la matière et à des marchés internationaux, comme ceux des États-Unis, du Japon ou du Royaume-Uni.

Le CABHI a pris bonne note de ces observations et a créé le programme Capital MC². Ce programme vise à soutenir la croissance des entreprises canadiennes en démarrage de technologie de la santé et de technologie financière qui proposent une solution pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et qui ont besoin d'accéder à des capitaux pour valider leur technologie et faire croître ou progresser leur entreprise.

Dans le cadre du programme Capital MC², chaque entreprise participante peut recevoir jusqu'à 500 000 \$ CA en investissement du CABHI. De plus, les entreprises admissibles peuvent obtenir jusqu'à 400 000\$ CA en investissement de l'Institut ontarien du cerveau, jusqu'à 150 000 \$ en investissement de [Greyhill Capital Partners](#) et un financement



d'entreprise de [Clearco](#). Elles peuvent également accéder à d'autres offres d'investissement par l'entremise de la communauté de capital de risque du CABHI.

De plus, les entreprises qui reçoivent un investissement pourront accéder aux [services d'accélération](#) offerts par le CABHI pour les aider à prendre de l'expansion et à promouvoir leur solution. Ces services comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- **Des services d'experts-conseils personnalisés** : Fonds supplémentaires vous permettant de financer (jusqu'à concurrence de 5 000 \$) les services d'experts-conseils externes nécessaires pour valider ou faire croître votre entreprise. Le CABHI vous mettra en contact avec des experts de notre réseau pour vous aider à effectuer une planification stratégique approfondie dans des domaines comme le remboursement, la recherche, la réglementation, le système de gestion de la qualité, la propriété intellectuelle, les ventes et la stratégie de croissance.
- **Un encadrement et du mentorat** par la [communauté des mentors](#) de CABHI, un groupe de plus de 100 spécialistes comprenant notamment des cliniciens, des utilisateurs finaux, des entrepreneurs, des partenaires de l'industrie, des experts des affaires juridiques et réglementaires, de chefs de file dans le domaine du marketing et des ventes, des décideurs organisationnels, des chercheurs et des investisseurs en capital de risque.
- **Du conseil en sciences et en recherche** : Le Kunin-Lunenfeld Centre for Applied Research and Evaluation (KL-CARE) de Baycrest fournira des services de conseil (jusqu'à concurrence de 10 000 \$) à des projets pour faire en sorte que les études de validation soient menées de manière valable sur le plan scientifique et qu'elles puissent aboutir à des chances optimales d'adoption, de diffusion et de mise à l'échelle. Les services comprennent un appui à la conception de l'étude et des conseils sur le plan scientifique et de l'analyse.
- **Du soutien à la mobilisation des connaissances** : L'équipe de mobilisation des connaissances de CABHI appuiera la diffusion des résultats du projet de validation. Le soutien peut porter sur l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des connaissances et des ressources pertinentes (documents d'une page, brochures, infographies).
- **La mise à l'essai des solutions auprès des utilisateurs finaux et la prospection de clients** par l'entremise de [LEAP](#), notre communauté internationale diversifiée de personnes âgées, de soignants, de fournisseurs de soins de santé et de décideurs qui aident les entreprises à raffiner et à commercialiser leurs solutions afin de stimuler l'adoption par les utilisateurs finaux et d'accroître les ventes.
- **Des stages et placements coopératifs** : Accès à un financement permettant de subventionner un stagiaire à hauteur de 25 % environ, offert exclusivement aux entreprises du portefeuille du CABHI. (Remarque : La subvention peut atteindre 100 % avec l'effet de levier de Biotalent ou d'autres sources de financement semblables)
- **Un accès aux clients et à des canaux de distribution** par l'entremise du [réseau d'innovation](#) du CABHI, un groupe de plus de 200 organisations de prestation de soins et du secteur qui sont soutenus et mis à contribution pour tester, adopter et acquérir des innovations.

- **Divers avantages** (p. ex. sur le plan juridique, réglementaire et du financement) offerts par nos partenaires du réseau d'innovation qui aident les entreprises à croître et à prendre de l'expansion.
- **Programme des agents scientifiques** : Accédez à des chercheurs de réseaux scientifiques et d'organisations partenaires pour aider à la recherche et à la validation des essais cliniques. Cela comprend une expertise clinique approfondie et adaptée de la part des représentants scientifiques du CABHI appartenant au [Rotman Research Institute](#) et au [Consortium canadien en neurodégénérescence associée au vieillissement](#).

Pourquoi le CABHI?

S=Depuis sa création, le CABHI aide les entreprises à acquérir des clients, à accroître leurs revenus, à élargir les bassins de ventes, à se constituer en société dans de nouveaux domaines de compétences provinciale et territoriale et à obtenir des investissements d'exploitation (y compris des capitaux de démarrage ou de série A et des obligations non garanties). À ce jour, les innovateurs et les entreprises du CABHI ont obtenu plus de 550 millions de dollars canadiens en investissements d'exploitation, et plus de 67 % des entreprises du CABHI ont reçu du financement complémentaire.

Voici quelques entreprises ayant bénéficié de l'aide du CABHI :

- le fournisseur de physiothérapie numérique **Sword Health**, qui a récemment obtenu le statut Unicorn ([valeur de 2 milliards de dollars](#));
- la plateforme de soins virtuels **Akira Health**, acquise par TELUS Santé;
- la société de technologie de neurosanté **BrainFx**, acquise par Highmark Innovations, Inc.

Consultez le reste de notre portefeuille d'investissements [ici](#).

Voici quelques-uns de nos importants partenaires du réseau d'innovation :



II. Dates importantes

Ouverture des candidatures au programme	1 ^{er} décembre 2023
Date limite de présentation des demandes	22 janvier 2024
Avis aux candidats présélectionnés	5 février 2024
Processus de diligence raisonnable <ul style="list-style-type: none"> Examen de la salle des données Séances de diligence raisonnable 	Du 6 au 26 février 2024 Du 12 au 26 février 2024
Avis aux candidats sélectionnés	13 mars 2024
Sommet CABHI 2023 : les candidats présélectionnés se disputent le prix du public	26 mars 2024
Date limite de signature des contrats	31 mars 2024
Début du programme	1 ^{er} avril 2024

III. Investissement du CABHI

Chaque entreprise participante pourra recevoir jusqu'à 500 000 \$ CA en investissement de la part du CABHI par l'entremise d'un prêt de capital de risque sans garantie ou d'un accord SAFE après injection de capitaux pour aider les entreprises sélectionnées à franchir un jalon important relatif à l'exploitation ou à la validation sur une période de 12 mois.

L'investissement du CABHI sera versé en tranches en fonction des jalons particuliers de validation ou d'exploitation de l'entreprise. En tant qu'accélérateur de solutions convivial pour les nouvelles entreprises, le CABHI offre à la fois des prêts de capital de risque sans garantie et des actions convertibles à des conditions plus favorables. Nous croyons que les nouvelles entreprises doivent être adéquatement encouragées tout en demeurant concurrentielles au sein de l'écosystème mondial. Le CABHI travaillera avec chaque entreprise pour choisir l'option de financement appropriée du point de vue du flux de trésorerie ou de la table de capitalisation.

Prêt de capital de risque sans garantie avec redevances :

- Admissibilité : un revenu initial est requis
- Financement : jusqu'à 500 000 \$ CA (principal)
- Rendement : principal plus un rendement de 20 %



- Par exemple, si le CABHI investit 500 000 \$, il reçoit 600 000 \$ lorsque la redevance vient à échéance.
- Paiement : 5 % du revenu brut sont versés au CABHI chaque trimestre. Pour les entreprises établies, nous travaillerons avec vous pour définir un plafond approprié en fonction de vos revenus actuels.
- Redevance : dès la date de début
- Échéance : 3 ans après la date de début
 - Si la redevance n'est pas remboursée pendant la durée de l'entente, un versement forfaitaire et final sera effectué à l'échéance de la redevance.
 - Par exemple, si le CABHI investit 400 000 \$ et que le revenu brut cumulatif sur trois ans est de 5,5 millions de dollars, un paiement unique de 205 000 \$ est effectué à l'échéance de la redevance.

Chacune des ententes de prêt de capital de risque sans garantie avec redevances du CABHI comprend des bons de souscription. **Cela nous permet de réduire le coût de votre financement et de vous donner accès à des capitaux complémentaires.** Les conditions générales du bon sont les suivantes :

- Bon : équivalent à 10 % de l'investissement de CABHI (jusqu'à 50 000 \$ CA)
- Expiration du bon : 10 ans
- Prix du bon : en fonction du cours actuel de l'action établi durant la ronde de financement à valorisation négociée auprès des institutions. Si une entreprise n'a pas effectué une ronde de financement à valorisation négociée, le prix du bon de souscription sera établi au prix par action au prochain financement admissible.
- Actions émises : actions ordinaires
 - Par exemple, si le CABHI investit 400 000 \$, le CABHI se réserve le droit, mais non l'obligation, d'investir un montant supplémentaire de 40 000 \$ au prix du bon, sur une période de 10 ans.

Accord avec prise de participation :

- Admissibilité : toutes les entreprises
- Financement : jusqu'à 500 000 \$ CA (investissement)
- Instrument : Accord modifié SAFE après injection de capitaux
- Plafond de valorisation : Selon le stade de l'entreprise, le plafond de valorisation standard du CABHI se situe entre environ 2,55 millions de dollars canadiens (2 millions de dollars américains) et 6,86 millions de dollars canadiens (5 millions de dollars américains). Pour les entreprises qui ont déjà effectué une ronde de financement à valorisation négociée ou qui ont des titres convertibles en circulation dont le plafond de valorisation est supérieur à 4 millions de dollars américains, nous travaillerons avec vous pour définir un plafond approprié en fonction de votre stade actuel.
- Escompte : 20 %
- Droits au prorata : Oui

Remarques relatives au co-investissement :

- De plus, les entreprises qui souhaitent obtenir un co-investissement de l'un des partenaires financiers du CABHI seront soumises aux modalités d'équité (c.-à-d. valorisation, escompte, plafond) négociées par le CABHI.
- Les entreprises qui souhaitent obtenir un financement d'entreprise de Clearco doivent respecter les critères d'admissibilité et de diligence raisonnable de Clearco.

IV. Thèmes d'innovation

CABHI appuie les innovations qui visent à relever les défis associés au vieillissement. Voici des exemples de défis que le CABHI cherche à relever :

1. Vieillesse à domicile
2. Santé financière et mieux-être (thème des sociétés de technologies financières)
3. Soutien aux soignants
4. Coordination des soins et navigation au sein du système
5. Santé cognitive et mentale

Pour en savoir plus sur les thèmes liés à l'innovation du CABHI, veuillez [cliquer ici](#).

V. Processus d'investissement

1. **Candidatures en ligne** : Les demandes sont soumises en ligne, puis examinées et évaluées par le comité d'examen du CABHI. Les entreprises présélectionnées sont invitées à participer au processus de diligence raisonnable et d'examen de l'investissement.
2. **Diligence raisonnable et examen de l'investissement** : Les entreprises sélectionnées dans le cadre du processus de demande en ligne offriront à CABHI un accès à leur salle de données et participeront à une journée de diligence raisonnable permettant de déterminer leur admissibilité à un investissement de CABHI pouvant atteindre 500 000 \$ CA.
3. **Sélection et contrat** : Au terme du processus de diligence raisonnable, le CABHI informera les entreprises choisies et procédera à la signature des contrats pour leurs prêts de capital de risque sans garantie ou des accords SAFE après injection de capitaux avant le début du programme Capital MC² en avril 2024.

VI. Admissibilité au programme

- L'entreprise qui présente une demande doit être constituée sous le régime des lois provinciales ou fédérales et doit proposer une solution dans le domaine du vieillissement et de la santé du cerveau ou une solution de technologie de la santé, de biotechnologie et de technologie financière dont l'application permet d'améliorer la vie des personnes âgées. Remarque : Si vous avez des questions au sujet de l'admissibilité au programme de votre entreprise ou de la façon de la constituer au Canada sous le régime des lois provinciales ou fédérales, veuillez envoyer un courriel à Jesse Mastrangelo, Bureau de l'innovation, CABHI, à jmastrangelo@cabhi.com.
- Les solutions doivent clairement porter sur au moins l'un des cinq [thèmes d'innovation du CABHI](#).
- L'entreprise doit avoir un produit minimum viable ou un prototype.
- Les fonds du CABHI doivent être utilisés pour aider l'entreprise à franchir un jalon important relatif à l'exploitation ou à la validation, comme :
 - élaborer un plan de marketing et de vente pour le lancement du produit;
 - poursuivre le développement, la mise à l'essai, la validation et le perfectionnement d'une solution;
 - mettre sur pied une équipe de vente ou des services publicitaires pour augmenter les revenus annuels récurrents;
 - démontrer l'adéquation produit-marché (p. ex., taux de renouvellement élevés et faible perte de clientèle);
 - embaucher du personnel pour aider à la préparation d'une soumission réglementaire ou au dépôt d'un brevet (p. ex., auprès de la FDA, de Santé Canada).
- La solution peut être exploitée librement (c.-à-d. qu'elle ne présente aucun risque de violation potentielle).
- L'entreprise qui présente la demande doit utiliser l'investissement du CABHI conformément aux Directives relatives aux dépenses admissibles du CABHI.

VII. Critères d'évaluation

Toutes les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. **Expérience de l'entreprise et de l'équipe (30 %) :** Pourquoi vos employés et vous-même êtes-vous particulièrement qualifiés pour résoudre ce problème ou travailler sur cette solution? Quels sont vos antécédents en matière de réussite? Qui d'autre vous aide à réussir?
2. **Qualité de la solution (30 %) :** Pourquoi avez-vous choisi cette idée? Comment savez-vous qu'il existe un besoin pour votre solution? Quelle norme de soins ou quelles solutions vos clients utilisent-ils actuellement pour régler ce problème? Quels



- sont les avantages de votre solution par rapport aux normes, produits et pratiques existants?
3. **Débouchés et potentiel de croissance (20 %)** : Quelle est la taille actuelle du marché et quelle sera-t-elle dans 5 à 10 ans? Pourquoi avez-vous accordé la priorité à ce marché? Quel est votre modèle d'affaires ou de service, et comment cela vous permettra-t-il d'attirer des clients? Comment faites-vous de l'argent?
 4. **Concurrence/traction (20 %)** : Quels sont les obstacles qui entravent l'adoption de votre solution? Qui sont vos principaux concurrents, tant sur le plan des catégories de produits que des entreprises? Pourquoi seriez-vous gagnant?

VIII. Autres règles et obligations

1. CABHI n'obtiendra aucun droit sur la propriété intellectuelle associée au franchisement d'un jalon relatif à l'exploitation ou à la validation, mais il pourra en diffuser les résultats.
2. Le CABHI se réserve le droit de choisir des demandes lui permettant de conserver un portefeuille équilibré, ce qui comprend, sans s'y limiter, la répartition des entreprises dans l'ensemble de ses thèmes d'innovation, la diversité des nouvelles entreprises et le type de contrat d'investissement.
3. Le CABHI peut mettre fin aux négociations ou inviter une autre entreprise à entamer des négociations si un contrat n'est pas signé dans un délai raisonnable (qui sera déterminé exclusivement par le CABHI).
4. Le CABHI se réserve le droit de refuser toute demande et de modifier ou d'annuler cette proposition d'innovation en tout temps, sans encourir de responsabilité.

IX. Ressources

Les ressources suivantes sont également affichées sur la [page du programme](#) du site Web du CABHI en format PDF téléchargeable :

- Directives relatives aux dépenses admissibles
- Entente de prêt de capital de risque sans garantie avec redevances
- Entente relative aux bons de souscription
- Accord modifié SAFE après injection de capitaux
- Version française de la présente trousse de programme



Soumettez votre demande liée au programme Capital MC² [ici](#)

Pour toutes autres questions, veuillez communiquer avec

**Jesse Mastrangelo, Bureau de l'innovation, CABHI, à
jmastrangelo@cabhi.com**

Le CABHI se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'une ou l'autre des modalités de ce programme à tout moment, sans assumer quelque responsabilité que ce soit. Le CABHI se réserve le droit de refuser les demandes présentées dans le cadre de ses programmes. La décision finale quant à l'admissibilité des demandes incombe uniquement au CABHI, et ce, en fonction des fonds disponibles.